



COMITÉ ANIMER ET SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 9 AVRIL 2024 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

- Membres : Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale et vice-présidente du comité
M. François Bergeron, citoyen
Mme Francine Boivin, citoyenne
M. Daniel Cournoyer, conseiller municipal (départ : 12 h 09)
M. René Martin, conseiller municipal et président du comité
Mme Sabrina Roy, conseillère municipale et membre du comité
- Invités et invitées : Mme Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale (arrivée : 8 h 33)
Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale (8 h 43 à 10 h 52)
M. Dany Carpentier, conseiller municipal (9 h 32 à 9 h 45; retour : 10 h 38 à 12 h 03)
M. Philippe Champagne, chef de division – Sport, événements et plein air
Mme Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire (départ : 9 h 45; retour : 10 h 05)
Mme Manon Dussault, technicienne en loisirs (10 h 42 à 10 h 51)
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
M. Maxime Gagnon, directeur – Police (départ : 9 h 45)
M. Julien Godard, technicien en loisirs (10 h 51 à 11 h 09)
M. Marc-André Godin, directeur adjoint – Aménagement et développement durable (9 h 45 à 10 h 15)
M. Anthony Grenier, agent – Immigration et inclusion (10 h 15 à 10 h 42)
Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée (arrivée : 8 h 41)
Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités
Mme Nancy Kukovica, cheffe de division – Culture et bibliothèques (8 h 33 à 9 h 09; retour : 9 h 54 à 10 h 17)
M. Jean Lamarche, maire (départ : 11 h 39)
Mme Hélène Marchildon, attachée politique (arrivée : 8 h 42)
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal (arrivée : 9 h 12)
Mme Cindy Moreau, cheffe de division – Loisirs et vie communautaire (9 h 08 à 9 h 45; retour : 10 h 15 à 10 h 42)
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
Mme Catherine Patry, coordonnatrice principale – Culture et bibliothèques (8 h 33 à 9 h 09)
Mme Élise Laurence Pautzé-Guay, coordonnatrice – Développement social (10 h 15 à 10 h 41)

Mme Anabel Plamondon, technicienne en loisirs (10 h 42 à 11 h 08)

Mme Élisabeth Quessy, coordonnatrice – Architecture, programmes, patrimoine et redéveloppement (9 h 46 à 10 h 15)

Mme Annie Saulnier, coordonnatrice – Loisirs (10 h 59 à 11 h 31; retour : 11 h 39 à 12 h 03)

Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne

M. Luc Tremblay, conseiller municipal (arrivée : 8 h 40)

Il est important de préciser que ce comité joue un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au comité exécutif ou au conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. René Martin, président du comité, à 8 h 30. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M. René Martin demande aux membres du comité s'ils consentent à l'enregistrement de la réunion. Tous les membres consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 mars 2024**

Le président s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 12 mars 2024 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Adoption des procès-verbaux des réunions du 22 février et du 14 mars 2024 de la Table de travail sur le développement social**

Le président s'informe auprès des membres du comité s'ils ont pris connaissance des procès-verbaux de la Table de travail sur le développement social qui avaient été déposés sur le site SharePoint du comité. Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

6. **Comité citoyen itinérance au centre-ville**

La hausse de l'itinérance et la présence de la halte douceur au centre-ville ont révélé, au cours des derniers mois, un enjeu important de cohabitation sociale. Si certaines

personnes souhaitent que les citoyennes et citoyens du secteur visé connaissent tout le travail effectué par la Ville et qu'ils fassent partie des discussions et des solutions, d'autres sont plutôt d'avis que le travail en cours doit être effectué avec les partenaires qui reçoivent des fonds du CIUSSS et qui doivent s'approprier les moyens de travailler avec cette clientèle. La présence de citoyennes et citoyens aux rencontres des partenaires pourrait favoriser le travail individuel plutôt que collectif dans ce dossier et avoir un impact sur la mobilisation des partenaires. Les actions entreprises par la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, de la Direction des communications et de la participation citoyenne et de la Direction de la police sont présentées. Les membres du comité et les personnes invitées discutent ensuite d'une rencontre tenue avec des organismes l'an passé, de la maison d'hébergement Le Havre, de la difficile conciliation entre les attentes des citoyennes et citoyens touchés par l'itinérance et les philosophies d'intervention des organismes du milieu, de la place des députées et députés provinciaux dans ce dossier et de changement de zonage pour la halte douceur.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande de poursuivre le travail avec le forum qui aura lieu en mai et le plan de communication qui sera déployé par la Direction des communications et de la participation citoyenne et de reporter à plus tard la formation d'un comité citoyen. Approuvé à l'unanimité.

7. Proposition de changement d'horaire du temps des fêtes des bibliothèques

La fermeture des bibliothèques pendant le temps des fêtes 2023 en raison de contraintes budgétaires a créé un certain mécontentement. L'horaire régulier 2024 des cinq bibliothèques est présenté de même que l'horaire estival (horaire régulier sauf fermeture le dimanche de quatre des cinq bibliothèques) qui s'échelonne du 2 juin au 7 septembre 2024. L'horaire du temps des fêtes prévu au budget 2024 était la fermeture complète des cinq bibliothèques. Cependant, à la lumière des commentaires reçus, deux scénarios sont proposés. Le premier scénario est un horaire alterné, c'est-à-dire que les trois principales bibliothèques (Aline-Piché, Gatien-Lapointe et Maurice-Loranger) seront ouvertes en alternance. Ainsi, il n'y aura aucune rupture de service et un grand territoire sera desservi. En revanche, il faudra bien communiquer l'horaire à la population. Le coût de ce scénario est de 6 300 \$ pour une ouverture les 27, 28, 29, 30 décembre 2024 et le 3 janvier 2025. Le deuxième scénario est l'ouverture exclusive de la bibliothèque Gatien-Lapointe les 27, 28, 29, 30 décembre 2024 et le 3 janvier 2025. Il n'y aura aucune rupture de service, mais seul le secteur du centre-ville sera desservi. Le coût de ce scénario est de 9 200 \$. L'équipe des bibliothèques recommande le premier scénario, soit l'horaire alterné.

Des questions sont posées sur les statistiques de fréquentation du temps des fêtes, le nombre de plaintes ou de requêtes liées à la fermeture du temps des fêtes 2023, l'achalandage dans les secteurs jeunesse durant cette période, la possibilité de garder les cinq bibliothèques fermées durant la prochaine période des fêtes et le coût d'ouvrir les cinq bibliothèques durant le temps des fêtes.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'adopter l'horaire régulier et l'horaire d'été des cinq bibliothèques ainsi que l'horaire alterné pour le temps des fêtes 2024-2025. Il recommande également de compiler des statistiques sur la fréquentation des secteurs jeunesse durant cette même période afin d'avoir des données sur lesquelles se fonder pour la prochaine année. Adopté à l'unanimité.

8. Constitution du conseil local du patrimoine

En 2021, la Politique du patrimoine a été adoptée, et un plan d'action préparé. Une des actions importantes de ce dernier était la mise en place d'un conseil local du patrimoine (CLP). Un CLP est une instance, décisionnelle ou non, qui donne son avis au conseil municipal sur les questions de patrimoine. Il est composé d'au moins trois membres, dont une ou un membre du conseil municipal. Dans des villes de petite taille, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) joue le rôle de CLP. Une première proposition de CLP a été faite en 2022 au comité Assurer la gestion et l'aménagement de notre territoire, mais elle ne répondait pas suffisamment aux besoins de concertation avec les organismes du milieu. Une nouvelle proposition a été faite, soit la création d'un véritable CLP constitué aux termes de la Loi, composé de deux membres du conseil municipal, quatre membres citoyens et des invitées et invités officiels sans droit de vote. Le CLP se réunirait quatre fois par année. Un ordre du jour et un procès-verbal seraient préparés pour chacune des rencontres, et les dossiers seraient acheminés vers le CCU pour recommandation ou le conseil si une résolution est nécessaire. Si le comité Animer et soutenir la communauté recommande la création d'un CLP, un avis de motion et un premier projet de règlement concernant sa constitution seront présentés au conseil municipal, suivront ensuite l'adoption du règlement, la publication et l'entrée en vigueur du règlement, la formation du comité et la modification des règlements de citation de bâtiments en vigueur. Des questions sont ensuite posées sur la façon dont le conseil tiendra le vote sur ces recommandations, le moment de la mise en place du CLP et les domaines précis dont seront issus les membres citoyens.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'aller de l'avant avec la création d'un conseil local du patrimoine. Adopté à l'unanimité.

9. **Présentation de la future Politique pour une ville accueillante, inclusive et favorisant l'enracinement des personnes nouvellement arrivées à Trois-Rivières**

De 2014 à 2021, la Politique d'accueil, d'intégration et de rétention socioéconomique des nouveaux arrivants était gérée par IDÉTR. En 2021, la Ville a repris le dossier de l'immigration et a reçu du financement du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, qui a mené à la conclusion d'une entente de trois ans avec ce même ministère pour mettre en place un plan d'action visant l'accueil, l'inclusion, la pleine participation et la rétention des personnes issues de l'immigration à Trois-Rivières. Par la suite, l'élaboration de la politique a été faite à la suite d'une consultation, de la formation d'un comité de travail et d'une présentation à la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire.

La politique repose sur quatre orientations : cultiver un milieu d'accueil proactif, développer un milieu d'accueil ouvert sur la diversité ethnoculturelle, favoriser un enracinement durable au territoire et soutenir une culture de concertation et de collaboration avec les partenaires. Des objectifs et des engagements se greffent à chacune des orientations. La politique sera adoptée à la séance publique du 4 juin prochain et lancée à la mi-juin. De plus, un comité sera mis en place pour faire le suivi de cette politique. Des questions sont ensuite posées sur le Bureau d'accueil citoyen et une limitation de la capacité d'accueil en raison de la crise du logement.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'adopter la Politique pour les personnes immigrantes et nouvellement arrivées Pour une ville accueillante, inclusive et favorisant l'enracinement durable à Trois-Rivières. Adopté à l'unanimité.

10. **Don des maisonnettes**

Des maisonnettes ont été fabriquées en 2011 pour le marché de Noël au parc Champlain. Depuis, elles sont prêtées au marché de Noël du Sanctuaire et au FestiVoix. Ce prêt entraîne une complexité du point de vue du transport, du branchement électrique, de l'entretien à long terme et des ressources humaines. De plus, l'entretien et la livraison des maisonnettes coûtent 25 000 \$ par année. Il est proposé de donner deux maisonnettes au FestiVoix et dix maisonnettes à la Corporation touristique et culturelle des Jardins Notre-Dame. L'entretien, l'électricité, le transport et l'entreposage seraient pris en charge par les acquéreurs. Une collaboration avec la Ville est souhaitée pour un prêt ou une location lors d'événements. La Ville conserverait trois maisonnettes pour une utilisation interne. Des questions sont posées sur la valeur des maisonnettes et le coût du déplacement d'une maisonnette.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande de donner deux maisonnettes au FestiVoix et 10 maisonnettes à la Corporation touristique et culturelle des Jardins Notre-Dame. Adopté à l'unanimité.

11. **Saison estivale des grands événements**

Le calendrier des événements de la saison estivale est présenté, de même que la programmation à l'Espace Badeaux du 11 juillet au 2 septembre 2024. Un état de situation est dressé sur le PoutineFest et le RibFest à la suite du retrait de l'organisme admis qui était en lien avec le promoteur. Le comité de conformité chargé de l'évaluation des événements est présenté de même que les prochaines étapes du Programme de soutien aux grands événements en vue du dépôt des recommandations des subventions du programme pour les années 2026 à 2028.

12. **État de situation – Disponibilité des terrains de baseball vs saison estivale 2024**

M. René Martin quitte la salle de réunion pour la durée de la discussion, et Mme Maryse Bellemare prend la relève de l'animation de la réunion.

À l'été 2024, des terrains de baseball ne pourront pas être utilisés. En effet, le parc Rosemont ne pourra pas être utilisé en soirée puisque plusieurs poteaux d'éclairage sont pourris et que certains ont dû être retirés. Le parc Rochefort ne pourra pas, lui non plus, être utilisé en soirée en raison d'actes de vandalisme sur les fils électriques. De plus, le parc Martin-Bergeron ne sera pas accessible pendant deux à quatre semaines en raison de travaux pour la pose de la surface synthétique en juin 2024. Il existe cependant des solutions de rechange : l'utilisation des parcs Roger-Guilbault et Terre-des-Loisirs en remplacement du parc Martin-Bergeron, l'utilisation des parcs Roger-Guilbault et Terre-des-Loisirs en remplacement du parc Rochefort et l'utilisation des parcs Albert-Gaucher et des Seigneurs en remplacement du parc Rosemont. Des rencontres ont eu lieu avec les associations de baseball mineur et Baseball Mauricie pour trouver d'autres pistes de solutions, comme l'optimisation des heures d'utilisation pour les parties et les fins de semaine et jouer des parties à l'extérieur de Trois-Rivières en début de saison. La saison 2025 apportera elle aussi son lot d'enjeux en raison de la perte du terrain Albert-Gaucher, de l'installation de l'éclairage au parc Rosemont et de la tenue des jeux du Québec.

Un état de situation est ensuite fait sur les monticules du stade Quillorama. Les trois monticules en argile sont à refaire (monticule central et monticules pour les enclos de releveurs). Quatre scénarios ont été élaborés : n° 1 – réfection des monticules en argile, n° 2 – achat de trois monticules synthétiques payés par la Ville (30 000 \$) et les Aigles (50 000 \$), n° 3 – achat de trois monticules synthétiques payés par la Ville (55 000 \$) et les Aigles (25 000 \$) et n° 4 – achat de trois monticules synthétiques

par la Ville (80 000 \$). Puisque le stade est en mandat de gestion et que le fond de terrain appartient à la Ville, le scénario n° 2 est celui envisagé.

[...]

Levée de la réunion

Il est 12 h 13 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M. René Martin
Président du comité et conseiller
municipal



Mme Carine Houle
Secrétaire administrative aux
commissions et comités